

*Procès-verbal et compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 11 janvier 2021 à HUIS CLOS par visioconférence sur la plateforme ZOOM.*

Présences :  
M. Pierre Bossé, maire  
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3  
MM. Michel Dubé, conseiller # 1  
Serge Demers, conseiller # 2  
Luc Sirois, conseiller # 4  
Simon Bois, conseiller # 5  
Frédéric Dubé, conseiller # 6

*Les membres présents forment le quorum.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

*Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Il explique également le fonctionnement de la réunion sur ZOOM. Madame Nadia Castonguay, directrice générale adjointe fait fonction de secrétaire.*

01-21 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.*

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :*

- 24.1 COVID-19
- 24.2 Appui à la RIDT
- 24.3 Surplus honoraires Stantec
- 24.4 Modification TECQ 2019-2023

*et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :*

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 19 h 30
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 20 h
- 6. Comptes
- 7. Correspondance
- 8. Déclaration des intérêts pécuniaires
- 9. Comptes incompressibles
- 10. Liste des pompiers 2021
- 11. CR\$BP - Cotisation annuelle - Bibliothèque publique (CENT75)
- 12. Quote-part 2021 – MRC Témiscouata
- 13. Comité consultatif d'urbanisme
- 14. Bibliothèque – Demande du déboursé
- 15. Demande d'aide financière OPP – Comité tet activité la Sourc3e (COMI35 : 1000 \$)
- 16. Vente unité d'urgence à 1 400 \$
- 17. Demande de subvention – Projet particulier d'amélioration du réseau routier municipal (PPA) par circonscription électorale
- 18. Demande au Programme d'aide aux commerces et entreprises (Cantine chez Jim)
- 19. Abat-poussière
- 20. Jardinières
- 21. Zamboni
- 22. Programme de soutien pour l'ensemencement
- 23. Ordre du Canada – Félicitations à Serge Demers
- 24. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 25. Clôture de la séance

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

02-21 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2020

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

*D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 tel que présenté.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

03-21 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2020 À 19 H 30

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2020 à 19 h 30 tel que présenté.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

04-21 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2020 À 20 H

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

*Il est proposé par la conseillère Monsieur Serge Demers*

*D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2020 à 20 h tel que présenté.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

05-21 6. COMPTES

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel. M. Michel Dubé demande si le salaire à Berthier est complet et Mme Nadia Castonguay lui explique que la semaine du 27 au 2 janvier sera sur la prochaine liste. M. Frédéric Dubé demande c'est quoi les certificats cadeaux ? Pierre lui explique que c'est les cadeaux de Noël des employés (40 \$ chaque) donné en décembre 2020 (Réso 292-20). Pas d'autres questions

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*D'autoriser le paiement des comptes suivants :*

**COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS**

	<b>Total salaires</b>	<b>40 210.87 \$</b>
Chèque # 14660 à # 14705	Chèques de la liste des comptes du 07 décembre 2020	
Chèque # 14712 à # 14746	Chèques de la liste des comptes du 17 décembre 2020	
Chèque # 14658 SAAQ	Immatriculation unité d'urgence	240.78 \$
Chèque # 14659 Poste Canada	9 lettres enregistrées	100.89 \$
Chèque # 14706 Shaw Direct	Câble décembre	79.32 \$
Chèque # 14707 David Lévesque	Réso 227-20 dépl. repas. hiéb (formation Shawinigan)	455.80 \$
Chèque # 14708 Poste Canada	Envoi collectif "Marché de Noël" et lettre enr.	50.38 \$
Chèque # 14709 Mun.Lac-des-Aigles	Petite caisse (lettres, timbres, agenda...)	97.85 \$
Chèque # 14710 Chantal Corbin	Réso 349-19 Conciergerie décembre	889.98 \$
Chèque # 14711 Pauline Beaulieu	Réso 349-19 Entretien des chalets décembre	106.98 \$
Chèque # 14747 Hydro-Québec	Électricité (1)	405.82 \$
Chèque # 14748 Déry télécom	Téléphone (7)	551.92 \$
Chèque # 14749 Transport Gilles Bossé	Réso 222-20 Transport d'un souffleur	574.88 \$
Chèque # 14750 Revenu Québec	Remises décembre 2020 (empl)	3 760.56 \$
Chèque # 14751 Revenu Canada	Remises décembre 2020 (eur)	428.54 \$
Chèque # 14752 Poste Canada	Envoi collectif "Journal municipal"	41.52 \$
Chèque # 14753 Hydro-Québec	Électricité (3)	1 817.72 \$
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 22-11-2020 au 26-12-2020	1 264.29 \$
	Cotisation de l'employeur 22-11-2020 au 26-12-2020	126.42 \$
Visa	Papeterie bureau en gros	188.38 \$
	<b>Total</b>	<b>10 993.65 \$</b>

**COMPTES À PAYER**

1	Biologie	Analyse des eaux	557.63 \$
2	Carrefour du Camion	Pièces camion livrer	688.88 \$
3	Castonguay Nadia	Dépl. Squatec pour dépôt à la caisse	28.80 \$
4	CDC Hydraulique	Câble pour adaptateur sur souffleur	214.94 \$
5	Crevier lubrifiants	Huile	404.30 \$
6	Dépanneur Chez Carolie	20 certificats cadeau ( réso 292-20) + alcool friction	826.89 \$
7	Dickner	Gants nitrile	120.52 \$
8	Électronique Mercier	Réso 307-20 Booster Cellulaire et paget	663.19 \$
9	Entreprises Boucher et Santerre	Essence	430.83 \$
10	Garage Windsor	Filtres, pièce pour Dodge	257.25 \$
11	Garage Éric Rioux	Bolt	3.45 \$
12	GLS (Ancien Dicon)	Messageries	9.90 \$
13	Lavoie Francis	Déplacements caserne	52.99 \$
14	Macpek	Levier d'ajustement et chambre a air	132.19 \$
15	Martin et Levesque inc.	Écussons pour Francis Lavoie	118.88 \$
16	Matériaux du Lac	3 certificats cadeau ( réso292-20) tuyaux, pelles...	773.46 \$
17	MÉTAL AP	Pièce pour pavillon	554.64 \$
18	Nettoyeur Christine	Service décembre + serviettes + salopette	81.64 \$
19	Pétroles JMB	Diésel 600.5 litres à .8850 (22-12-2020)	611.02 \$
		Diésel 839.3 litres à .8870 (30-12-2020)	855.94 \$
20	Pièces d'autos Rimouski	Filtres, peinture, batterie...	429.98 \$
21	PG Solutions	Comptes de taxes 2021 et assistance Anydesk	242.72 \$
22	Protek Hydraulique	Réparation pompe	530.90 \$
23	Purolator	Messageries	40.98 \$
24	RDL Courrier	Messageries	10.84 \$
25	Resto Chez Lelou	Réso 292-20 5 certificats cadeau	200.00 \$
26	Rodrigue André Bruno	Vinyle, vis... (camion incendie)	57.85 \$
27	SG énergie	Huile	157.79 \$
28	Surplus général Tardif	Pièces réparation camion	110.79 \$
		<b>TOTAL COMPTES À PAYER</b>	<b>9 169.19 \$</b>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Nadia Castonguay, directrice générale adjointe

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 7. CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe fait la lecture du résumé de la correspondance. M. Pierre Bossé explique au point 3 que M. Lionel Jourdan nous expliquera le nouveau programme « Entente de vitalisation de la MRC de Témiscouata lors de la réunion de février.

1. Reçu un courriel d'Éducation Québec, le 18 décembre accompagné d'une lettre nous disant que les demandes reçues lors de l'appel de projet dans la cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), dépassent largement l'enveloppe disponible. Après analyse de tous les projets soumis nous devons malheureusement vous informer que votre projet d'aménagement d'une patinoire couverte n'a pas été retenu.
2. Reçu le 18 décembre, de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ), une lettre du détail de la classification de nos chalets, nous suggérant des solutions afin d'augmenter de 2 à 3 étoiles. Soit entre autres, dans chaque chambre parures de fenêtres plus opaques, de l'éclairage de chaque côté des lits, un porte-bagage dans chaque chambre, veilleuse dans salle de bain, au salon changer le téléviseur pour un 32", espace repas fournir tous les articles aux pages 79 et 80 du guide de classification,...
3. Nouveau programme « Entente de vitalisation de la MRC de Témiscouata » entre le MAMH et la MRC (l'organisme), l'entente a pour objet de définir les modalités de la participation des parties à l'égard de la réalisation de projets et d'initiative visant à soutenir la vitalisation du territoire. Somme maximale de 5 193 355 \$ sur 5 ans de 2020 à 2025. Annexe A conditions : Dépenses admissibles et non, organismes admissibles,... Projets admissibles doivent s'inscrire dans les axes de vitalisation déterminés par la MRC (l'organisme), et constituer une initiative d'une durée limitée dans le temps, de nature ponctuelle et non-récurrente,...
4. Reçu par courriel de TERFA, le 10 décembre, l'Info-Travaux – Décembre 2020, Projet d'optimisation Réserve faunique Duchénier 2018-2021.
5. Reçu courriel le 10 décembre, un communiqué de presse et le rapport annuel de la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent, créé en mai 2019 et sur laquelle siègent (18 élus) dont les préfets des MRC Les Basques, Kamouraska, de la Matapédia, de la Métis, de la Matanie, de la Rimouski-Neigette et du Témiscouata ainsi que 11 élus.. La table est

*l'interlocutrice politique privilégiées de toute une région auprès des gouvernements supérieurs, afin de promouvoir les priorités régionales.*

6. *Une photo de notre village prise de la Halte routière de la route des Monts-Notre-Dame a été prise et envoyée par le maire à la FQM pour leur concours du « Plus beau village du Québec ».*
7. *Reçu copie de 2 lettres que le Ministère de l'environnement a envoyé au Groupe Lebel inc. concernant l'exploitation d'une usine de sciage et de rabotage et l'installation de combustion du bois, informant que les autorisations identifiées initialement à Richard Pelletier et Fils sont dorénavant réputées être cédées à Groupe Lebel inc.*

06-21 8. **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

*Réception de toutes les déclarations des intérêts pécuniaires.*

*Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil soit celles de Mme Vicky Ouellet, MM Pierre Bossé, Michel Dubé, Serge Demers et Simon Bois le 7 décembre 2020 et de MM Luc Sirois le 8 décembre 2020 et celle de Frédéric Dubé, le 16 décembre 2020.*

*Et qu'elle dépose au MAMH tel que requis d'ici le 15 février 2021 un relevé de ce dépôt.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

9. **COMPTES INCOMPRESSIBLES**

*M. Pierre Bossé nous informe qu'à compter de 2021, la résolution n'est plus à adopter car par l'adoption du règlement # 165-20 de Gestion contractuelle et de délégation de pouvoir en avril 2020, à la Section III Paragraphe 34. Paiement de certaines dépenses, la directrice générale est autorisée à payer les dépenses incompressibles. Il donne comme exemple les frais de poste, électricité....*

**SECTION III**

**34. Paiement de certaines dépenses**

Le directeur général et secrétaire-trésorier ou, en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, sont autorisés à payer toutes dépenses incompressibles prévues au budget. Aux fins du présent règlement, les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la Municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement de la Municipalité. Ces dépenses incompressibles comprennent, notamment :

- a) Les dépenses inhérentes à l'application des conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la Municipalité (contributions aux assurances, fonds de pension, rémunération, etc.);
- b) Les dépenses d'électricité et de chauffage;
- c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente (fonctionnaire disposant d'un pouvoir délégué d'octroyer le contrat ou conseil);
- d) Toutes sommes dues par la Municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;
- e) Les quotes-parts ou contributions à être versées dans le cadre d'ententes conclues par la Municipalité avec des organismes municipaux;
- f) Les sommes devant être versées par la Municipalité dans le cadre de programmes de subvention ou d'aide déjà approuvés par le conseil ou faisant l'objet d'un programme gouvernemental;
- g) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la Municipalité;
- h) Toutes autres dépenses de même nature.

07-21 10. **LISTE DES POMPIERS – 2021**

*Chaque membre du conseil a reçu par courriel la liste officielle des pompiers 2021. Sur laquelle ont été retirés MM Pierre Manseau ainsi que Marc Denoncourt qui est déménagé.*

*SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LAC-DES-AIGLES*  
*LISTE OFFICIELLE DES POMPIERS 2021 – ORDRE ALPHABÉTIQUE*

**CASERNE : 45**

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Téléphone maison</i>	<i>Cellulaire / paget</i>
1	Lavoie	Francis	Directeur du Service incendie (Chef pompier)	418 779-2119 Fax: 581 600-8209	581 246-4550 418 868-6265
2	Leblanc-Breault	Jonathan	Capitaine (pompier)		418 509-8223
3	Rioux	Éric	Lieutenant (pompier)	418 779-2341 418 779-2010	
4	Beaulieu	Yves	Pompier	418 779-3112	418 750-6934
5	Bourgoin	Damien	Pompier	418 779-2931	
6	Caron	Luc	Pompier	418 779-2658	418 551-1735
7	Caron	Yves	Pompier	418 779-2172	418 730-2859
8	Duchesne	Richard	Pompier	418 855-2223	418 855-2223
9	Labrie	Mélissa	Pompière	581 600-8055	418 509-0924
10	Leblanc-Breault	Étienne	Pompier	418 860-5006	418 860-5006
11	Mailloux	Valérie	Pompière		418 318-48136
12	Malenfant	Manon	Pompier	418 779-2059	418 318-6400
13	Marquis (Durand)	Maxime	Pompier	418 779-2704	418 551-1746
14	Morin	Gabriel	Pompier	418 779-2609	418 896-6872
15	Nilson	Matthew	Pompier	581 600-8141	581 600-8141
16	Rodrigue	André-Bruno	Pompier	418 779-2214	
17	Rodrigue	Brandon	Pompier	418 779-2046	
18	Rodrigue	Brian	Pompier	418 779-2046	
19	Sirois	Josée	Pompière	418 779-3126	418 750-3187

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise cette liste des pompiers pour l'année 2021. Cette liste comprend 19 pompiers.*

*Que la municipalité remercie les pompiers quittant la brigade soit M. Pierre Manseau pour ses 15 années de service ainsi que M. Marc Denoncourt pour ses 8 années de service.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

08-21

**11. CRSBP - COTISATION ANNUELLE – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE**

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie au CRSBP la cotisation annuelle pour 2021 Soit cotisation pour 2021 : 517 habitants x 4.75\$ = 2 455.75 \$ + taxes et pour le logiciel Symphony 517 habitants x 0,45 \$ = 232.65 \$ + taxes, pour un grand total avec taxes de 3 090.99 \$ (En 2020 était de 3 102.95 \$, en 2019 était de 2 961.19 \$ et en 2018 à 2 948,08\$.)*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

5715

  
Maire

  
DG

09-21 12. QUOTE-PART ANNÉE 2021 – MRC TÉMISCOUATA

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de payer à la MRC de Témiscouata les quotes-parts ci-après décrites pour l'année 2021.*

Fonctionnement		5 675.60 \$
Certains services	02-13000-951	1 241.69 \$
Aménagement et urbanisme	02-61000-951	928.59 \$
Développement économique (inclus Pacte) P-1	02-62100-951	2 808.56 \$
Piste cyclable-Petit Témis	02-70191-951	187.17 \$
Sentier Monk	02-70191-951	10.78 \$
Sentier national	02-70191-951	98.56 \$
Fondation de la santé	02-59000-951	67.05 \$
Transport adapté Roulami	02-37000-951	1 559.64 \$
Fondation de l'UQAR	02-62100-951	- \$
Gestion et exploitation Inforoute	02-13000-951	1 827.16 \$
GOMatrice	02-15000-951	57.88 \$
Participation Culture	02-70290-951	536.36 \$
Schéma sécurité incendie	02-22000-951	1 662.72 \$
Réseau d'interconnexion radio	02-22000-951	477.04 \$
Développement rural (pacte)	02-62100-951	Dans développement
Développement économique (inclus Pacte) P-2	02-62100-951	2 267.11 \$
Préfecture - Élections	02-61000-951	590.00 \$
Préfecture - Rémunération	02-13000-951	536.36 \$
Règlement d'urbanisme	02-61000-951	748.33 \$
Participation cours d'eau	02-61000-951	294.96 \$
Fosses septiques MRC/RIDT	02-41400-951	440.87 \$
Bandes riveraines Par notre inspecteur en 2021	02-61000-951	Annulée par nous
Inforoute	02-70290-951	- \$
Partage Internet	02-13000-951	- \$
Total chèque à la MRC		22 016.34 \$

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

10-21 13. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme les personnes suivantes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-des-Aigles pour l'année 2021 (les mêmes qu'en 2020), soient les suivantes.*

- Siège numéro 1 : MM. Michel Dubé, conseiller municipal;*
- Siège numéro 2 : Bertin Boutot, contribuable résident; (Reste à confirmer)*
- Siège numéro 3 : Berthier Beaulieu, contribuable résident;*
- Siège numéro 4 : Normand Beaulieu, contribuable résident;*
- Siège numéro 5 : Frédéric Dubé, conseiller municipal*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

11-21 14. BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE DU DÉBOURSÉ

*Rapport de 2020 : Nos bénévoles sont toujours enthousiastes de travailler à la bibliothèque nous avons notre bibliothèque à cœur et pour nous, offrir un service de qualité c'est important.*

*En 2021, si le Covid nous le permet, nous aimerions souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de la bibliothèque. Nous pensions faire un 5 à 7, offrir un vin et entrées, acheter un cadeau à Marjolaine pour souligner ses 30 ans de bénévolat à la bibliothèque, faire parvenir des invitations aux fondateurs et en profiter pour faire connaître le casque de réalité virtuelle donc petite animation en ce sens.*

Une demande de participation financière de la municipalité de 400 \$ est faite si l'activité se concrétise.

Demande du déboursé de 3 000 \$ pour poursuivre leurs opérations courantes.

*Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débourse l'aide de 3 000 \$ au Comité de la bibliothèque tel que budgétisé pour 2021.

Et qu'elle accepte aussi de fournir une aide financière pour la tenue de l'activité du 30<sup>e</sup> anniversaire si elle a lieu, pour un montant de 1 000 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12-21 15. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP) – AIDE MENSUELLE

Reçu lettre d'Isabelle Dionne de l'OPP demandant une contribution de 100 \$ / mois échelonné sur 10 mois.

Pour 2021 : activités de déjeuner, dîner, collations, sorties,...

Discussion sur les activités 2021 avec le covid-19....

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide à l'Organisme de participation des parents équivalent à 100 \$ / mois pour 10 mois en 2021 soit une aide de 1 000\$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13-21 16. VENTE UNITÉ D'URGENCE

Lecture par Pierre de la Réso 315-20 :

SOUSSION VENTE DU SOUFFLEUR VOHL ET DE L'UNITÉ D'URGENCE

Avons reçu 2 soumissions pour le souffleur : Avons retenu la plus élevée à 1 652 \$.

Et pour l'unité d'urgence : Soumission à 1 550 \$. Les soumissionnaires ont tous été avisés.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine et accepte la vente du souffleur VOHL et de l'unité d'urgence, aux montants mentionnés plus haut.

RÉVISION DU PRIX

M. Pierre Bossé explique qu'étant donné que les pompiers ont dû scier l'armature de la vieille unité d'urgence pour être capable de sortir les coffres en acier, et qu'ainsi ils ont affaibli la carrosserie. L'acheteur a demandé de ne payer que 1400 \$ pour l'unité d'urgence. Le maire était d'accord donc la vente s'est faite à 1400 \$ que l'acheteur a payé comptant.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine la vente de la vieille unité d'urgence affaiblie au montant de 1 400 \$ au lieu de 1 550 \$ tel qu'adopté par la résolution 315-20.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

14-21 17. DEMANDE DE SUBVENTION - PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – PPA-CE

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande une subvention pour 2021 de 40 000 \$ à M. Denis Tardif, député, dans le cadre du budget discrétionnaire relié à un projet particulier d'amélioration du réseau routier municipal par circonscription électorale.

Le projet priorisé en 2021 par le biais de cette subvention est la réfection d'une partie du rang 1 (De chez Régis Bérubé au coin du rang Bédard) :

Refaire le fossé sur 1.5 km. 3 000.00\$

Recharger la route sur 1.5 km et compacter 7 000.00 \$

Finaliser la surface de roulement avec de la pierre 0-3/8 concassées et bien compacter 30 000.00 \$

Pour un total de 40,000\$

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15-21 18. DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE AUX COMMERCES ET ENTREPRISES  
(CANTINE CHEZ JIM)

Le maire explique qu'une demande d'aide a été déposée au programme d'aide aux commerces et entreprises de la Municipalité par M. Jimmy Khan pour son entreprise Cantine chez Jim pour l'aider dans son projet de travaux de réfection du plancher et agrandir la bâtisse (dalle de béton, défaire ancien plancher et mur de façade, finition 3 murs extérieurs en vinyle, 2 nouvelles fenêtres et porte, véranda de 6' x 8'... projet de 22 950.13 \$ et demande d'aide de 20 000 \$.

Propriété évaluée en 2021 avant les travaux à 34 400 \$, terrain à 2 900 \$ et bâtiment 31 500 \$

Discussion entre les élus pour établir un montant.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, après analyse de la demande et de la conformité du projet aux règlements municipaux, fournisse une aide d'un montant de 5 000 \$ dans le cadre de son Programme d'aide aux commerces et entreprises (G.L. 02-19000-999), à l'entreprise Cantine chez Jim.

Que le déboursé soit produit après la fin des travaux avec preuve de la réalisation de ceux-ci (factures d'un minimum de 20 000 \$ requises pour avoir le 5 000 \$).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

16-21 19. ABAT-POUSSIÈRE

Pour 2016 : 634 \$/ballot livré Sel Warwick et même prix pour 2017 pour abat-poussière en flocons.

Pour 2018 : Ballot à 625 \$

Pour 2019 : 645 \$/ballot x 15 ballots = 9 675 \$ + taxes = 11 123.83 \$.

Pour 2020 : nous offrait à 685 \$ ai envoyé un courriel et ont baissé à 669 \$/ballot (hausse de 3.7 %)

Pour 2021 : Somavrac à 699 \$/ballot et Sel Warwick à 669 \$ si 20 ballots sinon à 689 \$

M. Frédéric Dubé questionne pour savoir si possible en liquide et on lui répond que c'est plus difficile pour l'entreposage.

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre du plus bas soit Sel Warwick à 669 \$/ballot pour 20 ballots.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17-21 20. JARDINIÈRES

Pour 2021 même prix que 2019 et 2020: Jardinières 24''80 \$ ch, Jardinières environ 18'' 40 \$ ch et Petites jardinières cône 30\$ch.

Discussion concernant l'appel de service pour l'entretien des jardinières entre les conseillers. Celui-ci sera fait plus tard.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de ses jardinières aux Serres de la Savane selon les prix reçus soit 41 jardinières à 40 \$ chacune, 2 de 24'' à 80 \$ chacune et 2 en osier à 30 \$ chacune.

Qu'elle acquitte la facture 10765 immédiatement en profitant de l'escompte de 5 % pour un total de 2 031.61 \$ (taxes incluses).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

  
Maire

  
DG

21. ZAMBONI

M. Pierre Bossé explique qu'il a reçu une Proposition de l'Équipe Zamboni pour une Zamboni, modèle TMA200 à 12 955 \$ + taxes = 14 895.01 \$. À monter sur un tracteur. Discussion entre les conseillers. Sujet à titre informatif seulement. Aucune décision sur ce sujet.

18-21 22. PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'inscrive au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour une 4<sup>e</sup> année pour un projet d'ensemencement de 4 000 \$.

Qu'elle désigne Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe et en son absence Mme Francine Beaulieu, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et M. Luc Sirois responsable terrain.

Et qu'elle atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

19-21 23. ORDRE DU CANADA – FÉLICITATIONS À SERGE DEMERS

Le maire informe les membres du conseil que M. Serge Demers, conseiller au siège # 2 a été nommé membre de l'Ordre du Canada par la gouverneure générale du Canada, Julie Payette le 30 décembre 2020. Cet honneur lui a été remis pour ses recherches multidisciplinaires sur les écosystèmes marins et pour son leadership au sein de plusieurs organismes liés aux sciences de la mer. M. Serge Demers nous informe qu'une remise de médaille sera faite à Ottawa dans les prochains mois.

*Il est proposé par la conseillère Mme Vicky Ouellet*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite M. Serge Demers pour avoir mérité ce grand honneur d'être nommé membre de l'Ordre du Canada. La municipalité est très fière de lui et de le compter parmi ses conseillers.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24. AFFAIRES NOUVELLES

20-21 24.1 COVID-19

La FQM nous informe :

Concernant les bureaux municipaux, le télétravail sera obligatoire jusqu'au 8 février 2021 inclusivement, à l'exception des travailleurs dont la présence physique est jugée nécessaire par la municipalité pour la poursuite de ses activités.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) considère qu'il revient donc aux dirigeants de chacune des municipalités de décider quelles activités ne peuvent être effectuées en télétravail et qui sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'organisation. Sans se substituer aux décideurs, voici quelques exemples qui pourraient nécessiter la présence d'employés sur leur lieu de travail habituel : • L'accès, l'entretien et la surveillance des installations, des équipements de loisirs et parcs municipaux particulièrement essentiels en cette période de crise pour les activités individuelles et extérieures; • Les travaux publics (déneigement, entretien des voies de circulation, urgences, etc.) • La sécurité publique; • Réception et accueil des citoyens; • La préparation et l'envoi des comptes de taxes. Les conseils municipaux devraient se réunir préférentiellement à distance, selon les modalités connues.

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles décide que les activités suivantes ne peuvent être effectuées en télétravail et que la présence physique des travailleurs est jugée nécessaire par la municipalité pour la poursuite de ses activités et son bon fonctionnement.

- L'accès, l'entretien et la surveillance des installations, des équipements de loisirs et parcs municipaux particulièrement essentiels en cette période de crise pour les activités individuelles et extérieures;
- Les travaux publics (dénivellement, entretien des voies de circulation, urgences, etc.)
- La sécurité publique;
- Réception et accueil des citoyens;
- La préparation et l'envoi des comptes de taxes.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-21

## 24.2 APPUI À LA RIDT

Appui à la RIDT dans le cadre de l'appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI.

**CONSIDÉRANT QUE** RECYC-QUÉBEC a lancé un appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI (industries, commerces et institutions);

**CONSIDÉRANT QUE** la RIDT a déposé une proposition à cet appel afin de fournir un conteneur à chargement avant spécifique à chaque commerce ou institutions de la MRC de Témiscouata qui génère des matières organiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la RIDT assumera entièrement des coûts non subventionnés pour l'achat et la distribution de ces conteneurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la RIDT prévoit de régionaliser la collecte de ce type de conteneurs et le traitement des matières organiques recueillies, le tout afin que chaque ICI dispose d'une solution pour éviter l'enfouissement de ces matières;

*Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet présenté par la RIDT à Recyc-Québec afin de mettre en place un système de gestion des matières organiques dans les commerces et institutions de la MRC de Témiscouata.*

*Au besoin, la municipalité assistera techniquement la RIDT pour la distribution des conteneurs en facilitant les contacts avec les ICI de son territoire et en permettant à la RIDT d'entreposer temporairement quelques conteneurs sur un terrain municipal en attendant leur distribution.*

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-21

## 24.3 SURPLUS MONÉTAIRE STANTEC

*Stantec Experts-conseils ltée 401-287 rue Pierre-Saindon, Rimouski QC G5L 9A7*

*11 janvier 2021*

*Monsieur Pierre Bossé.*

*Maire*

*Municipalité de Lac-des-Aigles*

*73, rue Principale*

*Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0*

*Objet : Honoraires supplémentaires – Changement de concept*

*No dossier/projet : 158150170 / Prolongement des services municipaux*

*Monsieur,*

*Pour donner suite à notre rencontre du 5 janvier dernier, vous trouverez ci-dessous une demande d'honoraires supplémentaires en lien avec le changement de concept afin d'éviter d'empiéter sur le terrain du voisin situé à l'est des travaux projetés.*

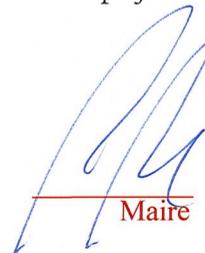
*À la suite d'une réunion ayant eu lieu à vos bureaux le 17 novembre 2020, il a été convenu d'abaisser la rue afin de ne pas empiéter hors de l'emprise de la Municipalité. De ce fait, du temps a été consacré sur les plans et devis ainsi que sur le concept de drainage afin de se conformer à ces exigences.*

*Ci-après, un résumé des ressources supplémentaires attribuées au projet.*

*- Dessinateur : 30 heures*

*- Ingénieur de projet : 20 heures*

5720

  
Maire

  
DG

- Ingénieur intermédiaire : 8 heures
- Chargé de projet : 7 heures

En conséquence, nous vous proposons d'augmenter la valeur totale de notre contrat d'un montant de 5600.00 \$ taxes en sus, pour l'augmentation des ressources.

Tel que demandé, que ce montant peut être diminuer de 2500.00 \$ advenant le cas ou la Municipalité souhaiterait retirer le livrable en lien avec la déclaration de conformité du mandat. Dans cette éventualité, il serait requis d'augmenter la valeur de notre mandat d'un montant de 3100.00 \$. Toutefois, nous vous rappelons que cette activité est requise dans le cadre du processus d'autorisation du projet au MELCC.

Nous espérons que le tout sera conforme à vos attentes. Si toutefois de plus amples renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez communiquer avec le soussigné.

Veuillez croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Stantec Experts-conseils ltée**

**Anthony Ross, ing.**

Ingénieur de projet, Développement urbain et transports C.c. Rémi Villemure, ing - Stantec

Téléphone : 418 723 4010 X4511 David Thibault, ing - Stantec

Cellulaire : 418-318-5555 Francine Beaulieu - Municipalité

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les honoraires supplémentaires de Stantec Experts-conseils ltée pour un montant de 3 100.00 \$ plus taxes.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-21

#### 24.4 MODIFICATION TECQ 2019-2023

Étant donné que les projets TECQ 2019-2023 doivent être d'un minimum de 15 000\$

Étant donné que le projet #8 Échangeur d'air n'a un total que de 11 559 \$

Que la version 3 de la programmation soit modifiée en retranchant le projet # 8 échangeur et en affectant le montant libéré au Projet # 1 Centre des Loisirs.

et que la résolution type suivante soit adoptée :

#### TECQ 2019-2023 – RÉOLUTION POUR LE MAMH DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION – VERSION 3

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

5721

  
Maire

  
DG

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation CORRIGÉE de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiées et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

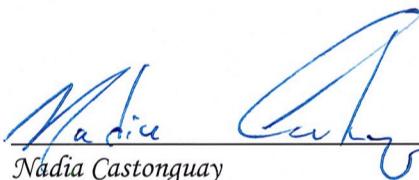
### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions par courriel, ceci a été inscrit sur notre site internet. Et ils seront répondu à la prochaine séance du 1<sup>er</sup> février.

Aucun citoyen : COVID-19

### CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 05-21, 08-21, 09-21, 11-21, 12-21, 15-21, 16-21, 17-21 et 22-21.



Nadia Castonguay  
Directrice générale adjointe

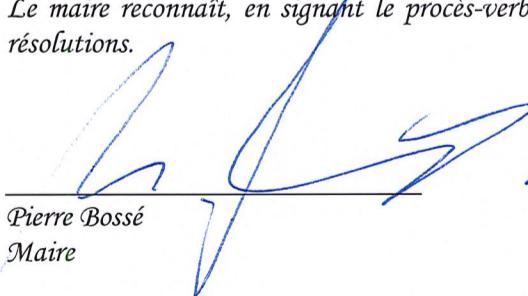
24-21

### 25. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

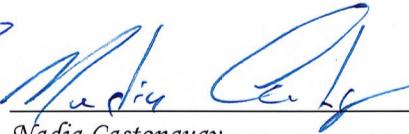
À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé  
Maire



Nadia Castonguay  
Directrice générale adjointe